



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 13 décembre 2012
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 17/2012 concernant le

Budget de fonctionnement 2013

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission de gestion

L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 17/2012 par

22 OUI - 0 NON - 0 ABSTENTION

soit :

D'accepter le budget de fonctionnement 2013 tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 13 décembre 2012.

Le Président
Pascal Contegat

Extrait Préavis (17)



La Secrétaire
Sabrina Aeberli